

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

LABORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAYAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 ^m » soir.	2 » 41 ^m » soir.	3 » 52 ^m » soir.	4 » 18 ^m » soir.	5 h. 17 ^m » soir.	8 h. 40 ^m » soir.	5 » 45 ^m » soir.	4 » 39 ^m » soir.
10 h. 21 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 39 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	2 » 58 ^m » soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m » soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m » matin.

Cahors, 27 Juillet.

traies à toute idée de justice et de liberté.

Voici cet article important :

Cinq jours à peine nous séparent encore des élections départementales, et partout la campagne est ouverte. Dans 1,450 cantons, la moitié de la France, les mandats des conseils généraux vont être renouvelés, et comme la série sortante est déterminée, non par un tirage au sort entre les départements, mais par un tirage au sort entre les différents cantons de chaque département, la bataille se livre sur toute la surface du territoire. Professions de foi, déclarations et manifestes remplissent les colonnes des journaux de province ; on croirait, à les lire, qu'il s'agit d'une élection législative. Plus nous allons, plus la politique prend une large part et joue un rôle prépondérant dans ces élections qui, autrefois, lui restaient presque entièrement étrangères. Il ne faut ni s'en étonner, ni s'en plaindre.

Lorsque l'Assemblée nationale, par la loi du 10 août 1871, a élargi les pouvoirs des conseils généraux, remis entre leurs mains presque tous les intérêts des départements, organisé, par la création des commissions départementales, un contrôle permanent sur les actes de l'administration, institué la publicité des séances des conseils, une véritable révolution s'est opérée dans les attributions, dans le caractère de nos assemblées locales. Le mandat de conseiller général a pris, subitement, une importance qu'il n'avait jamais eue. Il a éveillé des ambitions nouvelles et suscité de plus nombreuses compétitions. Quatre années plus tard, les conseillers généraux ont été appelés à participer à l'élection des sénateurs : la politique faisait ainsi officiellement, de par la loi, son entrée dans des élections d'où elle avait été bannie jusqu'alors. Mais, sauf les cas de vacances fortuites, les sénateurs ne sont nommés que tous les neuf ans dans chaque département : une intervention aussi rare et aussi passagère dans les opérations électorales ne suffirait pas pour donner une portée politique au renouvellement triennal de la moitié des conseils généraux, pour appeler sur lui l'attention du pays tout entier, pour en faire l'occasion d'une lutte de programmes, d'une rencontre de partis.

Si les questions de clocher tendent, de plus en plus, à s'effacer devant les questions d'intérêt général, si républicains et monarchistes, si libéraux et autoritaires viennent se heurter sur ce terrain des élections locales avec presque autant d'ardeur que sur celui des élections législatives, c'est que les conseils généraux rencontrent à chaque pas, dans leurs courtes sessions, des problèmes que l'on ne peut résoudre sans avoir pris parti, sans se prononcer implicitement sur la direction d'ensemble qui doit être imprimée aux affaires du pays.

Les vœux politiques leur sont interdits, il est vrai ; mais où commencent les vœux politiques, où finissent les vœux sur les questions d'administration générale ? et combien la ligne de démarcation est difficile à tracer ! On l'a bien vu depuis un an. Au temps où l'article 7, récemment voté par la Chambre, était soumis à l'examen du Sénat, il a été admis que les conseils généraux pouvaient se prononcer sur cet article, exprimer librement les sympathies ou les répugnances qu'il leur inspirait, sans exposer leurs délibérations au danger d'une annulation.

L'article 7 a été repoussé au Luxembourg, et le gouvernement a riposté par les décrets du 29 mars. Certains conseils généraux auraient été fort tentés d'en dire leur avis ; mais on leur a fait savoir que, si l'article 7 n'avait rien de politique les décrets étaient une mesure politique au premier chef. Ils ont eu quelque peine à saisir la différence ; mais ils se sont inclinés, sans chercher davantage à la comprendre.

Quoiqu'il en soit, si les vœux politiques sont interdits aux conseillers une fois nommés, les déclarations politiques ne sont pas défendues à ceux qui aspirent à l'être, et toutes les nuances d'opinion sont représentées dans la mêlée. Tandis que les journaux de l'extrême gauche adoptent, comme mot d'ordre électoral, le cri de « A bas le Sénat ! » et imposent à leurs candidats l'engagement de ne point voter, en janvier 1882, pour le renouvellement partiel de l'Assemblée suspecte qui siège au Luxembourg, tandis que les partisans de la République dite opportuniste marchent au combat, conduits par plusieurs de nos ministres, en inscrivant sur leur drapeau l'exécution des décrets et l'épuration du personnel, les partisans de Henri V, du prince Napoléon et de son fils font les plus grands efforts pour arracher à l'invasion des idées républicaines les trente-et-un départements où ils disposent encore de la majorité. Mais ces partis ne sont pas seuls en présence, et nous sommes heureux de retrouver, dans un assez grand nombre de circulaires électorales, les idées qui nous sont chères, celles que nous ne cessons de défendre dans les colonnes de ce journal. Beaucoup de candidats, en affirmant nettement et avec énergie leur attachement à nos institutions, définissent et précisent ce que doit être la République : MODÉRÉE, TOLÉRANTE, OUVERTE À TOUS, PROGRESSIVE SANS ÊTRE PERSÉCUTÉE. En luttant à la fois contre les passions radicales et les passions réactionnaires, ils accomplissent une œuvre patriotique où les accompagnent les vœux de tous les républicains libéraux.

Le joug radical.

Il est curieux de suivre la campagne électorale dans les organes du radicalisme. Ces grands politiciens tranchent, sans sourcilier et jugent sans appel les plus hautes difficultés ; et tandis que les hommes les plus expérimentés, les vieux et illustres lutteurs du parti républicain, pensent que le régime actuel ne pourrait que gagner en considération et en force, à s'attirer, par une politique sage et prudente tous les esprits modérés, ils lancent, eux, l'excommunication sur ceux qui n'approuvent pas servilement tous les actes du pouvoir.

Et toi, esclave du gouvernement, on ne pas être.

Sanctionner aveuglément, approuver sans contrôle tout ce qui est fait, tout ce qui est à faire.

Voilà l'ultimatum.

Ah ! vous croyez être admis dans le temple parce que vous avez au cœur la vraie foi

républicaine ? Non certes ! Au seuil on va vous dépouiller de votre conscience d'homme libre. Vous prétendez penser, agir par vous-même ; louer ce qui est bien, mais critiquer librement ce qui est mal ? Erreur. Vous subirez la volonté des purs, ou vous n'entrerez pas.

Voilà, comme on poursuit l'apaisement général !

Voilà comment l'idée républicaine est défendue par ceux qui se disent ses adeptes les plus autorisés.

Nous avons eu les plus royalistes que le Roi, nous avons maintenant les plus républicains que la République. Les uns et les autres sont aussi compromettants pour le régime qu'ils prétendent servir.

M. Gambetta, dans un discours récent, rappelait avec un sens politique incontestable, les services rendus à la cause par les républicains du centre gauche : « Vous avez été à la peine, disait-il, il est juste que vous soyez à l'honneur. »

Sait-on comment les radicaux de Cahors traduisent cet appel patriotique : Arrière ! Arrière ! s'écrient-ils, ces républicains du centre gauche, « ils sont aussi hostiles au régime actuel que les réactionnaires les plus avérés. »

Voilà comment on veut arriver à la conciliation !

Et ces bons apôtres se disent les soutiens de la République, lorsqu'ils prêchent ainsi le pire des despotismes, l'asservissement moral, sous l'étiquette de discipline républicaine.

Où irions-nous donc si lorsqu'ils crient superbement : Nous et c'est assez ! le bon sens populaire ne leur répondait, par son verdict prochain :

Il n'est pas trop contre vos entreprises insensées du concours de tous les esprits sages et éclairés, pour affermir la vraie République, en l'étayant sur la tolérance et la liberté pour tous.

L. L.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Préfet vient d'obtenir du gouvernement la somme de 136,000 fr. pour l'agrandissement du Grand Séminaire de Cahors.

Voilà un acte de bonne administration qu'on ne saurait trop approuver à quelque parti qu'on appartienne.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

Nous, Préfet du Lot, chevalier de la Légion d'Honneur, Vu les lettres de M. le baron Dufour, maire de Lanzac, en date des 15 et 25 juillet 1880 ;

Vu la loi du 5 mai 1855 ;
Considérant que le baron Dufour a gravement manqué aux égards qu'il nous doit et qu'il a violem-

ment et injustement critiqué des mesures prises légalement par nous,

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. le baron Dufour, maire de Lauzac, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. le Sous-Préfet de Gourdon et M. le commissaire de police de Souillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cahors, le 25 juillet 1880.

E. BARGETON.

La fête du drapeau a été très brillamment célébrée dimanche à Cahors. La revue du 7e de ligne et des brigades de gendarmerie, passée à 9 heures du matin sur le boulevard, avait attiré une foule considérable. M. le général Vilain, après avoir présenté le drapeau au régiment, a remis la décoration à plusieurs officiers et soldats. Le défilé a été splendide.

Le soir brillante illumination des édifices publics et d'un certain nombre de maisons particulières. La musique a joué devant l'hôtel du général, et une belle retraite aux flambeaux a terminé cette fête au milieu du calme le plus parfait. Nous n'avons entendu qu'un cri : celui de : Vive l'Armée ! cri patriotique et répété par tous les cœurs.

CONCOURS RÉGIONAL DE CAHORS EN 1881.

Par décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 2 juillet 1880, la ville de Cahors a été désignée pour être le siège du concours agricole régional en 1881.

Par décision ministérielle, M. Rousseau, maréchal des logis de gendarmerie à Gourdon, est nommé au même emploi à Souillac. Il est remplacé à Gourdon par M. Capel, maréchal des logis à Castillonnes (Lot-et-Garonne).

Plusieurs ouvriers piémontais employés au tunnel de Pouzergues, se sont pris de querelle après boire et une rixe s'en est suivie. L'un d'eux a reçu deux coups de couteau. Transporté à l'hospice de Cahors, le malheureux est mort quelques heures après. La justice est à la recherche du coupable.

Par décret du 12 courant, François Barrières des Ramonets, caporal en retraite, a été décoré de la médaille militaire, pour ses services et blessures contractées.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Canton Sud de Cahors.

Que les électeurs du canton Sud lisent attentivement les deux circulaires de MM. Roussel et Dufour du Montat. Ils verront de quel côté sont le bon sens politique, l'esprit pratique, les aspirations sagement républicaines, et le dévouement à ses concitoyens.

CIRCULAIRE DE M. DUFOUR

A Messieurs les électeurs du Canton Sud de Cahors.

MES CHÈRES CONCITOYENS,

Vous m'avez confié depuis huit ans le mandat de vous représenter au Conseil général. Ce mandat que vous m'avez donné deux fois de suite, je viens aujourd'hui vous demander de me le continuer.

Je croyais, je l'avoue, n'avoir pas à vous exposer les principes qui ont dirigé ma conduite à l'Assemblée départementale et qui la dirigeront encore, si vous m'accordez une troisième fois vos suffrages. Quelques amis me disent qu'en présence d'une compétition inattendue, je dois vous les rappeler.

Je le ferai en quelques mots. Les Conseils généraux ont une double mission : L'une, politique, s'exerce surtout lors des élections du bureau du conseil ; l'autre est de tous les instants et a pour objet la défense des intérêts départementaux et cantonaux.

Ai-je hésité à remplir la première, quelles qu'aient pu être, en d'autres temps pour ma situation personnelle, les conséquences de la manifestation de mes convictions ?

Quant aux affaires du département et du canton, n'ai-je pas mis à les étudier tout le soin qu'elles méritent ? N'ai-je pas constamment défendu avec énergie les intérêts que vous avez remis en mes mains ? Qu'il me soit permis de vous dire, à propos des travaux publics, que j'ai été assez heureux pour faire donner satisfaction aux vœux des habitants du faubourg St.-Georges au sujet du chemin de fer de Cahors à Capdenac et que, si Cahors n'a pas encore d'École normale, ce

n'est pas sur moi qu'il en faut faire retomber la responsabilité. La construction, au chef-lieu du département, de l'école où viendront se former nos instituteurs, était certaine et il n'a pas dépendu de moi qu'elle ait été remise en question lors de la dernière session.

En toute occasion j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir : j'en ai pour garant le témoignage d'estime que m'ont donné mes collègues du Conseil général en me faisant l'honneur de me charger, pendant ces quatre dernières années, des fonctions de secrétaire.

Mon plus ardent désir, l'objet de tous mes soins a été et sera de voir nos institutions républicaines se développer paisiblement par l'ordre, la paix et la liberté et d'assurer de toute la puissance de ma volonté la prospérité de notre département.

Ces idées sont aussi les vôtres, mes chers Concitoyens, et je sollicite vos suffrages avec une entière confiance : Ils seront la plus haute récompense que je puisse ambitionner.

Croyez, mes chers concitoyens, à tout mon dévouement.

Pierre Dufour,

Sous-Directeur de la Ferme Ecole du Montat, Conseiller sortant.

Le Montat, 26 Juillet 1880.

Tout le monde connaît la profession de foi de M. Roussel aux électeurs du canton Sud de Cahors. Il suffira d'en donner la phrase suivante pour édifier pleinement tous les hommes modérés. Issue de l'imixtion du Conseil municipal de Cahors dans la propagande électorale, contrairement à toutes les circulaires ministérielles et préfectorales, il n'était guère possible de se faire illusion sur les tendances radicales du candidat imposé. Mais si quelques doutes subsistent encore, M. Roussel se charge de les lever :

Ma candidature a donc aussi un caractère politique, et elle est d'une signification parfaitement claire. Je suis tout dévoué au gouvernement républicain de la France et partisan de sa politique générale. J'approuve pleinement les résolutions qu'il a prises dans ces derniers temps, les mesures que lui dictait la clémence et les actes d'énergie par lesquels il rappelait à tous les citoyens le respect de lois faites pour tous.

Ainsi donc plus d'équivoque :

Approbation complète de l'amnistie ;

Approbation complète des lois Ferry ;

Approbation complète des imprudents décrets de proscription ;

Approbation complète enfin de tout ce que l'on est en droit de redouter, pour l'avenir de la République, du système d'intolérance en honneur aujourd'hui.

Quant à la liberté d'association, à la liberté individuelle, à la liberté de conscience, à la liberté d'enseignement, — vieilles « goitares » que cela.

M. Roussel verra dimanche prochain ce que pèsent dans l'urne son optimisme naïf et son coupable aveuglement.

Canton de Luzech.

A Luzech, M. Bergon lutte pour le conseil d'arrondissement contre un bonapartiste militant le docteur Pélissié. Il est à peine besoin de dire que M. Bergon l'emportera. Tous les républicains modérés se prononceront pour lui surtout après sa circulaire, où nous relevons avec plaisir les déclarations suivantes :

... Vous me trouverez toujours plein de respect pour la religion, ses ministres et son culte ; mais je respecte également les droits de l'Etat qui règlent les rapports de la religion et du gouvernement.

Depuis l'époque où vous m'avez appelé à vous représenter au sein du Conseil d'arrondissement, je me suis efforcé de mériter la confiance que vous m'avez témoignée. En toute occasion, vous m'avez trouvé prêt à défendre énergiquement vos intérêts. Soyez assurés que je redoublerai encore de zèle et de dévouement. A vous d'apprécier si je suis resté digne du mandat dont vous m'avez déjà investi. J'attends avec confiance votre jugement, au jour des élections.

Bergon,

Conseiller sortant.

Canton de St-Géry.

M. Talou, seul candidat au conseil général dans le canton de St-Géry vient de lancer sa profession de foi, nous en publions les passages suivants :

... Je veux une république modérée, respectueuse des intérêts de tous, mais sagement progressiste.

Si l'on ose vous dire que je suis un ennemi de

la religion et du clergé répondez hardiment, parce que telle est la vérité, que nul plus que moi ne respecte la religion et ne vénère les prêtres de nos paroisses. Je pense cependant comme vous, que prêtres et laïques, nous devons tous sans exception nous incliner devant les lois de notre pays et leur obéir.

Souvenez-vous en allant aux urnes que c'est au gouvernement républicain que vous devez entraîner bienfaits la construction ou la réparation de vos églises, de vos presbytères, de vos maisons d'école, de vos chemins. Fui-il jamais un gouvernement plus généreux pour vos communes ?

Souvenez-vous que notre département lui devra d'être prochainement sillonné de voies ferrées dont notre canton profitera plus que tout autre et que c'est l'empire qui l'en priva dans l'intérêt d'un département voisin.

Canton de Gramat

CIRCULAIRE DE M. ROBERT CALMON,

Srl Delpech, le 25 juillet 1880.

Mon cher concitoyen,

Un grand nombre d'électeurs du canton de Gramat m'ont offert une candidature que je ne sollicitais pas. Je l'ai acceptée avec reconnaissance.

Si je vous rappelle ici les services que mon grand-père et mon père vous ont successivement rendus, c'est pour vous dire que j'ai la ferme intention de me dévouer comme eux à vos intérêts personnels et à ceux de notre canton. En m'accordant vos suffrages, vous m'en faciliterez les moyens.

Les Conseils généraux ont, par la part qu'ils prennent aux élections sénatoriales, certaines attributions politiques. Mon devoir est de vous éclairer sur mes opinions.

Vous n'ignorez pas que le retour de la monarchie légitime serait la perte de vos libertés.

L'Empire nous a conduits à la défaite. Celui qui le représentait à vos yeux, n'existe plus.

La République nous a donné dix années de prospérité. Je crois que, seule, elle peut, aujourd'hui, assurer à la France la paix à l'extérieur et la tranquillité à l'intérieur.

Je m'efforcerai de contribuer à l'affermissement de cette République, qui, garantissant à chacun la libre manifestation de ses convictions politiques et la libre pratique de sa foi religieuse, saura imposer à tous l'obéissance à ses lois.

ROBERT CALMON.

UNE SOMMATION RADICALE

On lit dans dans le Réformateur :

Pourquoi M. Robert Calmon a-t-il sollicité ou tout au moins accepté sans protestation et sans restriction le patronage du Journal du Lot.

Si M. Calmon ne caractérise pas plus clairement le sens de sa candidature, nous engagerons quand même nos amis à voter pour lui, puisqu'il est en concurrence avec un légitimiste ; mais nous saurons plus tard à quoi son attitude d'aujourd'hui nous engage.

Vous voilà avertis, MM. les candidats, le Réformateur se charge de surveiller votre attitude et gare à vous si vous acceptez tout autre patronage que le sien !

Peut-on pousser le comique plus loin ! Ceci nous rappelle la note superbe publiée par le même journal après les élections sénatoriales de 1879.

Décidément MM. Roques et Delord n'enverront pas de lettre de remerciement à leurs électeurs. Cela eût été pourtant convenable, et strictement poli. L'usage à défaut de la reconnaissance, le commandait.

Dependant en fait d'usage, MM. Roques et Delord sont excusables, et M. Delord surtout, d'ignorer ceux qu'un succès aussi éclatant impose.

Ils les apprendront sans doute avec le temps. On ne peut pas être plus amusant ! Mais revenons aux choses sérieuses.

On lit dans le Republicain du Lot :

M. Robert Calmon appartient à une famille qui jouit d'une haute autorité dans le parti républicain et qui sème ses bienfaits soit dans le canton de Gramat, soit dans le département du Lot. Nous reviendrons sur la candidature de M. Calmon fils, dont le succès nous intéresse vivement.

Nos renseignements se trouvent, ainsi confirmés de toutes parts. Les électeurs de nos campagnes qui veulent avant tout, un représentant utile à leurs intérêts, se rangent du côté de M. Calmon, tout en rendant hommage à l'honorabilité parfaite de son adversaire. Nos

correspondances attestent toutes ce courant qui s'accroît de plus en plus, et assure dès aujourd'hui le succès à M. Robert Calmon ; et, n'en déplaise au Réformateur, les adhésions nombreuses qui arrivent, sont loin d'émaner de ses coreligionnaires. M. Calmon doit-il pour cela les repousser ?

Nous publions la lettre suivante de Miers :

Miers, le 25 juillet 1880.

Monsieur le Directeur,

Je lis fort peu les journaux, et cela pour deux raisons, d'abord parce que je ne comprends guère rien aux finesses de la politique, et, ensuite, parce que mes occupations dans les champs ne m'en laissent pas le loisir.

Néanmoins, à la veille des élections pour les Conseils généraux, comme chacun cherche à faire passer son opinion dans l'esprit de son voisin, je n'ai pas cru inutile, tout en écoutant le monde autour de moi, de voir ce que disent les journaux du département sur les deux candidats qui se présentent dans notre canton, M. Calmels et M. Robert Calmon.

C'est ainsi que j'ai été amené à lire dans les derniers numéros du Journal du Lot les lettres que vous ont écrites deux électeurs du Bastit et de Rocamadour.

A mon sens, elles ne manquent ni de raison, ni de vérité lorsqu'elles nous disent que les populations de la campagne recherchent, avant tout, leurs intérêts dans le choix du candidat.

Entre nous, monsieur, pourquoi en serait-il autrement ?

Est-ce que les candidats, en général, lorsqu'ils sollicitent nos voix et nous promettent, sincèrement, je veux bien le croire, de se sacrifier pour les intérêts généraux du Pays, ne sont pas eux-mêmes un peu guidés par leur propre intérêt, cet intérêt ne fait-il que la satisfaction d'une ambition personnelle, fort légitime d'ailleurs ?

Il ne peut y avoir doute à cet égard.

Mais, le point essentiel, pour nous électeurs, c'est, tout en faisant l'affaire du candidat, de faire nos propres affaires. En cela qui pourrait nous blâmer ?

Que M. Calmels, légitimiste, ait le secret désir de ne pas laisser diminuer au Conseil général le nombre des conseillers hostiles au gouvernement, c'est très-bien ; il sert loyalement son idée, et c'est son droit de boudier la République.

Mais, comme, à son tour, le gouvernement a le droit de lui refuser toute faveur et qu'il est peu probable qu'il veuille encourager ceux qui le combattent, M. Calmels ne peut trouver mauvais que nous ne venions pas nous associer à lui dans cette voie pour le seul plaisir de l'obliger, alors que nous sommes sûrs que nos intérêts en souffriraient.

Je ne suis pas de ceux qui disent que la République est éternelle, et je ne cherche pas à pénétrer si avant dans les secrets de la Providence ; mais ce qui est certain, c'est que voilà dix ans qu'on nous dit que la République se meurt, qu'elle n'existera plus demain, et cependant nous sommes toujours en République.

Si nous étions, sous Henri V, eh bien, je ne vous le cache pas, je voterais pour M. Calmels, car je serais sûr qu'il pourrait nous être très utile sous ce régime.

Vous me direz, Monsieur, que c'est de la bien petite politique que je fais en raisonnant ainsi. C'est possible, j'en conviens ; mais, après tout, je raisonne dans le sens de mon intérêt, ce que, d'une façon ou de l'autre, chacun fait un peu dans ce bas monde.

Je suis bien certain que si vos correspondants du Bastit et de Rocamadour, lesquels paraissent disposés à voter pour M. Robert Calmon, l'avaient osé, ils vous auraient tenu le même langage que moi, car il m'a semblé comprendre que sur ce point, votre sentiment est, au fond, à peu près le même.

Au surplus, ils savent, tout comme moi, que les Conseils généraux ne font pas des lois, et qu'ils ne s'occupent que des intérêts des communes et du département. En tout cas, pour ma part, je serais bien aise que celui qui sera élu dans notre canton fit partie de la majorité du Conseil général, parce que, à coup sûr, il obtiendrait pour nous, beaucoup plus que ne pourrait le faire un conseiller qui serait dans les rangs de la minorité, c'est-à-dire de l'opposition au gouvernement.

Ensuite, Monsieur, malgré nos modestes positions, nous donnons aujourd'hui quelque instruction à nos enfants, et croyez-vous que nous ne devons pas viser à leur trouver des protecteurs

Or, M. Calmels pourrait-il les patronner? Non, car ses opinions politiques ne le lui permettraient pas; et le fit-il, sa recommandation leur serait plutôt nuisible qu'utile.

Je vous parle, vous le voyez, Monsieur, tout simplement raison, comme on parle dans nos campagnes, et les considérations que je viens de vous exposer, trop longuement sans doute, me font voter, avec la grande majorité de ma commune, pour M. Robert Calmon, qui, incontestablement, peut nous être, à tous les points de vue, plus utile que M. Calmels.

Recevez, etc.

Un de vos lecteurs.

VARIÉTÉS

NOTES VIEILLES ÉCOLES

Les Petits-Carmes.

Malgré la Constitution de 1818 qui a proclamé la liberté d'enseignement, malgré la loi de 1850 qui l'organise, malgré enfin une décision récente du Sénat, qui en maintient le bénéfice aux congrégations non reconnues de l'Etat, des décrets viennent d'être rendus, qui mettent en péril l'existence de ces communautés et de leurs établissements d'instruction. Les Petits-Carmes échapperont-ils à la destruction qui les menace comme tant d'autres? Les hommes qui se laissent aveugler par d'injustes prétentions, consentiront-ils à ouvrir les yeux, à rendre à la vérité ses droits, au dévouement sa liberté d'action? Dieu seul le sait.

Un banquet a eu lieu dans la soirée au Lac Saint-Farjeau. Rochefort, accompagné de MM. Clovis Hugues, Beauquier et Lavessan, a été accueilli avec enthousiasme. On lui a offert la place d'honneur.

Rocheport porte un toast à l'union des socialistes, pour les élections de 1881. Cette union est indispensable en face de la discipline de l'opportunisme qui fait de belles promesses et n'entient aucune.

Rocheport ajoute: Nous sommes le parti des pauvres. Nous sommes le nombre. Il faut dès maintenant nous entendre et opposer une liste intrinsèque à la liste opportuniste.

Rocheport regrette les discordances qui se produisent dans le parti socialiste. Il dit que Ferré, Delescluze et Florens étaient des bourgeois.

Rocheport boit à l'union fraternelle de tous les travailleurs.

Rocheport porte un toast à MM. Beauquier, Bauer, Clovis Hugues et Lavessan portés différents toasts.

La séance s'est terminée à dix heures.

Etude de M. Jean FIEUZAL, avoué à Cahors, Boulevard Sud.

EXTRAIT D'UN JUGEMENT NOMMANT UN CONSEIL JUDICIAIRE.

Un banquet a eu lieu dans la soirée au Lac Saint-Farjeau. Rochefort, accompagné de MM. Clovis Hugues, Beauquier et Lavessan, a été accueilli avec enthousiasme. On lui a offert la place d'honneur.

Rocheport porte un toast à l'union des socialistes, pour les élections de 1881. Cette union est indispensable en face de la discipline de l'opportunisme qui fait de belles promesses et n'entient aucune.

Rocheport ajoute: Nous sommes le parti des pauvres. Nous sommes le nombre. Il faut dès maintenant nous entendre et opposer une liste intrinsèque à la liste opportuniste.

Rocheport regrette les discordances qui se produisent dans le parti socialiste. Il dit que Ferré, Delescluze et Florens étaient des bourgeois.

Rocheport boit à l'union fraternelle de tous les travailleurs.

Rocheport porte un toast à MM. Beauquier, Bauer, Clovis Hugues et Lavessan portés différents toasts.

La séance s'est terminée à dix heures.

Etude de M. Jean FIEUZAL, avoué à Cahors, Boulevard Sud.

EXTRAIT D'UN JUGEMENT NOMMANT UN CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors (1^{re} chambre), le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt, enregistré et expédié à la requête de Messieurs 1^{er} Henri Grenat, propriétaire et entrepreneur de travaux de plâtrerie; 2^e Dame Julie Grenat, sans profession épouse du sieur Bernard Chansarel, entrepreneur de travaux publics, de lui assistée et autorisée; 3^e Antoine Delsol employé au Greffe; 4^e Dame Julie Delsol, épouse du sieur Mathurien Pergot, boulanger, de lui assistée et autorisée, tous domiciliés de la ville de Cahors, ayant M^{re} Fieuzal pour avoué.

Il résulte qu'Antoinette Grenat, sans profession demeurant à Cahors y tonnelier, veuve du sieur Tillou, quand vivait domiciliée à Cahors, a été pourvue d'un conseil judiciaire, et que Monsieur Henri Grenat, entrepreneur en plâtrerie à Cahors, néveu de ladite dame Antoinette Grenat a été nommé conseil judiciaire.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, avoué des demandeurs en interdiction: A Cahors le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt.

Enregistré à Cahors, le folio perce pour droits un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. GIBBERT.

SUBSCRIPTION PUBLIQUE A 17,500 OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE D'ALAIS AU RHÔNE ET DE LA MÉDITERRANÉE

La création de ces Obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier. Ces Obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881. Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FRANCS PAYABLES: 50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'un bonification de 1 fr. 25 et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHÔNE, AU PRIX NET DE 288 fr. 75. L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 POUR CENT, sans compter la prime de remboursement. Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les Obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet à LA BANQUE du MIDI 4, rue Choiseul, à Paris. Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants. On peut souscrire dès à présent par correspondance. Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces. Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle. Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.

EXPOSÉ

La Compagnie d'Alais au Rhône, au capital de 11,500,000 fr., divisée en 23,000 actions de 500 fr., a été constituée au mois de février 1879. Il n'a été appelé que 250 francs par actions, mais un grand nombre d'actions ont été libérées par anticipation. L'article 3 de la loi de concession est ainsi conçu: « Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée, après avis du Ministre des Finances, par le Ministre des Travaux publics. — En aucun cas, il ne pourra être émis d'obligations pour une somme supérieure à la moitié du capital total à réaliser par la Compagnie pour l'exécution et la mise en exploitation du chemin. »

« Aucune émission d'obligations ne pourra, être autorisée avant que la moitié au moins du capital actions ait été versée employée en achat de terrains, en travaux, en approvisionnements sur place, ou en dépôt de cautionnement. »

Or la Compagnie est autorisée, par décision ministérielle, à émettre une première série d'obligations; donc elle a, et cela avant la libération complète des actions, donné pleine satisfaction à l'Etat, chargé par la loi d'exercer un strict contrôle, et de veiller à assurer le gage des obligataires; donc, contrairement à ce qui a eu lieu pour d'autres Sociétés, le capital-actions a été réellement et utilement employé, et les travaux ont reçu une rapide impulsion.

La Société a pour objet un service de transport par chemin de fer et par eau, entre le grand bassin houillier métallurgique et industriel d'Alais, le littoral du Rhône, Marseille et la Méditerranée. La création de ce service était réclamée depuis plusieurs années par les Conseils généraux et les Chambres de commerce de la région. La chambre de commerce de Marseille avait notamment émis à ce sujet plusieurs vœux motivés.

La demande en concession fut soutenue par: MM. Numa Baragnon, général Chabaud-Latour, J. Cazot, F. Rayer, marquis de Valons, Laget, de Tarteron, duc d'Uzès, à cette époque députés du Gard; par MM T. Delord, Pin, députés de Vaucluse, et par plusieurs autres notabilités de la région méridionale.

Dans le Conseil d'administration de la Compagnie figurent: MM. Elzéar Pin, sénateur; Alexandre, membre du conseil d'administration des mines et forges d'Alais; Cousin, président de la Chambre de commerce d'Avignon; Caze, député, etc.

Pendant la souscription aux actions, il s'organisa à Marseille un comité d'études et d'initiative qui, dans l'intérêt de la Compagnie, s'adjoignit au Conseil d'administration. Ce Comité était composé de: MM. Charles Gros, président du tribunal de commerce de Marseille; Louis-Franchin, armateur; Félix Gardair, membre de la Chambre de commerce de Marseille; Désiré Michel, administrateur des mines de Valdonne et de la Société des Ciments méditerranéens et Portland; Jules Roux, membre de la Chambre de commerce de Marseille.

En se constituant, la Compagnie était assurée d'un minimum de transport de 332,000 tonnes pendant une durée de dix ans, par des traités passés avec de puissantes sociétés telles que: les mines et forges d'Alais, les mines de Tréllys, les usines de Salindres, le salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, etc. Ces traités assuraient déjà le paiement des frais d'exploitation, l'intérêt et l'amortissement des obligations à émettre, et il restait encore, de ce chef, 40 à 11 francs à porter au revenu des actions, qu'on ne saurait évaluer à moins de 50 à 60 francs par action, et qui très probablement sera supérieur. (Voir la notice.)

Depuis, parmi les grandes Compagnies signataires des traités, les unes, comme les Mines de Tréllys, ont passé de nouveaux contrats, augmentant considérablement le trafic garanti des forges; d'autres, comme Terre-Noire, La Voulte et Bessèges ont avisé que le chiffre de leurs transports dépasserait dans de larges proportions le minimum indiqué sur leur traité.

Sur le parcours de la ligne de nombreuses entreprises se fondent pour mettre en exploitation les mines de lignites, les bois, la chaux, les carrières, etc.

Les maisons les plus importantes du Midi, producteurs et consommateurs, attendent impatiemment l'ouverture de l'exploitation, promise pour 1881.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Les terrains sont achetés payés; 40 kilomètres de plate-forme sont terminés. Les approvisionnements, rails wagons, locomotives, sont, pour la presque totalité, entièrement payés à des constructeurs tels que Le Creusot, Terre-Noire.

La construction du matériel de navigation suit une marche analogue, et pour ce matériel la Compagnie est en possession d'un système, puissant et nouveau, approuvé par une Commission nommée par le ministre, et qui assure le transport des houilles jusque dans le port de Marseille sans transbordement ni défillement.

Par son entourage, par les besoins auxquels elle donne satisfaction, par ses traités avec les plus puissantes Sociétés industrielles, par l'activité avec laquelle ses travaux sont conduits, la Compagnie d'Alais au Rhône se place, on le voit, au niveau des premières exploitations de chemins de fer, et ses Obligations sont des titres de premier ordre, d'une solidité complète, appelés à obtenir rapidement une grande plus-value.

Dernières Nouvelles

La distribution des drapeaux aux régiments en garnison en province s'est fort bien passée. Dans toutes les villes où les troupes ont fraternisé avec la population, la discipline est restée sauve, grâce aux mesures prises par les chefs de corps qui ont tenu à ce que les désordres signalés sur quelques points du territoire dans la journée du 14, ne se renouvelassent pas. Le général de Gallifet, qui commande à Tours, s'est principalement fait remarquer par son ordre du jour restrictif de la *Marseillaise* et des permissions de nuit.

Le Parlement dit que l'opportunisme est mort le jour où la majorité de la Chambre a engagé le gouvernement dans une politique radicale et broûllonnée.

Le *Nouveau Journal* assure que M. Hérod, préfet de la Seine, est décidé à donner sa démission pour raison de santé. Il aurait pour successeur M. Hérisson.

Ont écrit de Cherbourg: Un incident a eu lieu à l'occasion de la remise des drapeaux aux troupes. La foule a acclamé la troupe et les marins, mais l'amiral Ribourt, préfet maritime, a été hoqué par la foule, et répondit à son hôtel aux cris de: A bas Ribourt!

L'amiral Ribourt n'a pas salué la tribune municipale où se trouvaient M. Lavielle, député, avec les insignes de maire, le sous-préfet, le conseil municipal et les autorités.

Le conseil municipal s'est réuni après la revue, et a décidé de donner sa démission si l'amiral Ribourt n'était pas rappelé.

Le maire et le sous-préfet partent dans la soirée pour Paris.

Le *Figaro* dit que l'Algérie va être divisée en sept départements.

Le *Figaro* dit que l'Algérie va être divisée en sept départements.

Le *Figaro* dit que l'Algérie va être divisée en sept départements.

Le *Figaro* dit que l'Algérie va être divisée en sept départements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

à Alviçnac (Lot)

Avenue de la gare de Rocamadour.

L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois diquinis pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Quop pectoral et Pastilles des Chénopées, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien l'honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de MM. les architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Couffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

La plus puissante spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 52,688,827 fr.

Arrangements payés aux Rentiers..... 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bénéch, à Cahors ;

Puel, à Figeac; Lacambre à Gourdon; Bap^{te} Planiol, à Souillac.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui, un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irchange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
--	--



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! GUERISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

CONSTRUCTION ET REPARATION DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomotives, machines à coudre etc. etc. Successeur de Ramondou, Quai-Sécur, Cahors.

TRÈS PROCHAINEMENT

OUVERTURE

DU GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORE

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-album, Portraits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FR. 50.

Chez M. Layrou, rue Valentre, à Cahors.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Dtacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onson, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 37, rue Richelieu, PARIS